



Conférence de presse du 18 novembre 2015

Intro

Novembre 2015 ; déjà 3 ans ... encore 3 ans !
Après avoir relu la Déclaration de Politique Générale 2013-2018 de la majorité, **Osons SPA** dresse un bilan à mi-mandature.

Nous voulons montrer aux Spadois que notre ville va à la dérive faute de vision et de bonne gouvernance. Il n'y a plus de pilote dans l'avion !

On pourrait citer de nombreux exemples. Nous nous contenterons de sept dossiers mal gérés et de montrer la responsabilité de chacun des membres du collège.

Trois préalables :

- Il est important d'insister sur le rôle du bourgmestre dans cette mauvaise gestion ; Joseph Houssa ne coordonne plus rien du tout.
Son seul objectif est de rester le plus vieux bourgmestre de Wallonie.
- Relevons aussi le manque d'audace de la relève du MR et du PS (S.P.A.) qui n'ose pas affronter les anciens et proposer des solutions innovantes.
- Remarquons enfin qu'**Osons Spa** influence déjà fortement de nombreux dossiers en coulisses ou lorsque la majorité s'attribue nos idées. **Osons Spa** constitue une alternative crédible. De nombreux Spadois nous rejoignent au service d'une vision nouvelle et dynamique de l'avenir de Spa.

Le pouvoir contre la gestion – 7 exemples

1. Les Spadois ont subi une augmentation des impôts importante et inutile

La taxation à Spa est très importante et l'augmentation aussi a été importante.

Taxe additionnelle	Theux	Jalhay	Spa
Précompte immobilier	1900	1900	2500
Impôt des personnes	7,1%	6%	7,5%

Selon LE VIF - L'EXPRESS, un jeune couple spadois paie 613 € de taxe en plus par an depuis 2014. Ceci confirme les chiffres d'Osons Spa. Malgré la recette importante de Spa-Monopole (5 Mios € sur 20 Mios de budget), les Spadois sont très taxés. Il y avait moyen de faire autrement.

En comparaison avec les autres communes l'augmentation subie en 2014 par les Spadois est extrêmement importante. Voyez plutôt :

	Moyenne wallonne	Spa
I.P.P.	+ 5,2 %	+ 15,6 %
Pr. Immo	+ 5,4 %	+ 20%

On croit rêver. Spa a augmenté l'IPP en 2014 trois fois plus que la moyenne wallonne et le précompte immobilier presque quatre fois plus que la moyenne wallonne.

Et pourtant

- (1) le MR s'était engagé en 2012 à ne pas augmenter la fiscalité. Promesse non tenue,
- (2) Le MR s'était engagé en 2013 à baisser les taxes communales dès que possible. Deuxième promesse non tenue.

Le MR augmente les réserves. Les difficultés des Spadois, il s'en fiche.

2. Quatre projets prioritaires de notre ville à l'arrêt = quatre bâtiments importants vides

2.1. Les Anciens Thermes

L'actuel complexe thermal a été inauguré en 2004. Depuis lors, le bâtiment historique qui accueillait les thermes est vide.

En 2012, un projet de réaffectation a été mis en œuvre. Il s'agit de transformer ce bâtiment en un complexe hôtelier de luxe, centre commercial, un parking et un lieu de mémoire de l'activité thermale.

Ce projet est lancé dans le cadre d'un partenariat public/privé. Une association momentanée, composée de deux sociétés d'architectes et d'une société d'entreprise générale (le groupe DENYS) a emporté le marché public.

Depuis lors, la majorité s'est totalement désintéressée du projet. Le Bourgmestre n'a jamais estimé utile de rencontrer les adjudicataires du marché. Aucun soutien réel n'est apporté aux entreprises dans la recherche d'un financement et d'accès à l'eau minérale naturelle.

Le collègue s'est inscrit dans une logique d'échec et spéculé désormais sur l'obtention d'une plantureuse indemnité de résiliation en cas de renonciation des adjudicataires (1,25 Mio €)

Pire, sous les conseils éclairés de Luc Maréchal, ancien architecte et accessoirement, Président du CPAS, le Collège avait décidé de ne plus chauffer le bâtiment, ce qui a eu pour effet désastreux de provoquer l'apparition de mэрule.

Un accord a finalement pu être trouvé avec les adjudicataires du marché sur la prise en charge des frais de chauffage, ce qui a permis d'endiguer quelque peu le problème.

Cet accord est un emplâtre sur une jambe de bois, puisqu'entretemps, le bâtiment reste vide et continue à se dégrader tant en raison de son manque d'entretien que des actes de vandalisme et de vol que la ville ne parvient pas à empêcher, faute de mesures sérieuses de sécurisation des lieux.

On relèvera par ailleurs que le plan de mobilité imaginé par l'échevin Bray prévoit d'encercler le bâtiment par trois voies de circulation très fréquentées (rue Royale, rue de la Poste et rue Servais), ce qui n'est évidemment pas du goût de l'adjudicataire, qui voit son hôtel cernés par les véhicules automobiles.

Pour ne pas arranger les choses, l'échevin Mathy a exprimé sa volonté de créer un vaste parking dans la rue du Fourneau, en concurrence directe avec le parking souterrain dont la construction est imposée à l'adjudicataire sous le bâtiment des anciens Thermes.

La majorité actuelle est indiscutablement responsable de cette situation. Elle ne soutient pas le projet de réaffectation et le compromet directement en menant une politique de mobilité inconciliable.

2.2. Le Waux-Hall

Il s'agit d'un autre bâtiment témoin du passé prestigieux de notre ville.

La ville s'est investie dans un projet de réaffectation ambitieux : le transformer en un centre d'affaires de renom.

Nous sommes favorables à cet objectif qui permettra d'assurer la pérennité des lieux et leur restituer leur lustre d'antan.

Le problème, c'est que le projet a pris des proportions irréalistes qui ont provoqué l'arrêt pur et simple des travaux.

La cause de ce blocage est le projet de création d'une cuisine digne des plus grands palaces, destinée à assurer l'intendance des événements qui seraient occasionnellement organisés dans les lieux.

La part non subsidiée de ces travaux est estimée à environ 3.400.000 € et la commune n'a évidemment pas les moyens de supporter cette dépense.

La majorité et, en particulier, l'échevin Mathy, en charge du dossier, refuse de se remettre en question et d'étudier la possibilité de travailler sur un projet moins ambitieux, qui permettrait d'achever les travaux de réaffectation.

2.3. Le pavillon des petits jeux (ancien office du tourisme)

L'Office du Tourisme a quitté le Pavillon des Petits Jeux pour s'installer dans le Pouhon Pierre le-Grand, en mai 2012.

Depuis, le pavillon est vide.

Initialement, l'intention de la Ville était d'y ouvrir une brasserie de haut standing.

Plusieurs candidats investisseurs se sont succédés. Ils ont renoncé, les uns après les autres, face aux difficultés à obtenir un certificat de patrimoine et un permis d'urbanisme.

Tous ont dénoncé les lenteurs de l'administration et l'absence de soutien de la Ville de Spa.

En outre, des travaux importants sont à effectuer pour remettre les lieux en état, notamment au niveau de l'installation de chauffage. La ville s'est retranchée derrière son cahier spécial des charges pour refuser toute intervention financière à ce niveau, alors même qu'elle est propriétaire des lieux.

Récemment, le projet de brasserie a été abandonné, la ville ayant lancé un nouvel appel à projet, sans préciser la nature de l'activité qu'elle souhaitait voir exercée dans le bâtiment.

Le cahier spécial des charges continue cependant de mettre l'ensemble des frais liés aux travaux de remise en état du bâtiment à charge du futur concessionnaire.

Nous pouvons dès lors avoir de sérieux doutes quant aux chances de réaffectation des lieux à court ou moyen terme.

2.4. La création d'une zone artisanale et d'une pépinière d'entreprises sur le site de la Gare SNCB

La gare de Spa est en grande partie inoccupée.

Il existe un projet de réaffectation du bâtiment, par la création d'une pépinière d'entreprises dans le bâtiment et d'une zone artisanale sur le terrain appartenant à la SNCB, dans le prolongement de la gare.

Il s'agit d'une véritable opportunité d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire de la commune et d'y créer un réel renouveau économique créateur d'emplois.

Pour parvenir à conclure un accord avec la SNCB, la ville de Spa doit accepter d'investir financièrement dans le projet, ce qu'elle s'obstine à refuser².

Par conséquent, aujourd'hui, le projet est pratiquement abandonné et les espoirs de voir un jour la création de cette pépinière d'entreprises s'envolent.

Relevons qu'à Herstal, un projet similaire a abouti...

3. Que deviendra l'aérodrome après 2017 ?

La Région wallonne souhaite depuis plusieurs années se retirer de la gestion des petits aérodromes publics wallons : Saint-Hubert, Cerfontaine et Spa. Pour les deux premiers, c'est chose faite. A Spa, après les péripéties qui ont abouti à la fermeture de l'aérodrome en 2013, le Collège communal a obtenu en justice que la RW soit contrainte de l'exploiter comme le prévoit le bail emphytéotique de 20 février 2003.

Il s'agit toutefois d'une demi-victoire puisque l'exploitation n'est possible que moyennant un permis d'exploitation et que la validité du permis actuel se termine en 2017. Que fera-t-on en 2017 ?

La volonté de Spa-Monopole d'empêcher le survol des zones de captage des eaux minérales naturelles complique la recherche d'une solution qui pourrait venir d'un exploitant privé.

En résumé, la Ville de Spa et les utilisateurs veulent poursuivre l'exploitation de l'aérodrome, la Région veut se désengager et Spa-Monopole souhaite empêcher le survol des sources afin de protéger l'image de la pureté des eaux minérales naturelles.

Dans cette situation complexe, seule une négociation entre tous les partenaires concernés peut conduire à une solution créative et respectueuse des intérêts de chacune des parties.

Osons Spa pense que l'initiative de cette négociation doit venir de la Ville de Spa et en particulier de son bourgmestre.

Le bourgmestre a déjà refusé par le passé de réaliser avec Spa-Monopole et la RW une étude sur l'avenir du site. Aujourd'hui, il oublie ce dossier et il attend. C'est regrettable.

Ce manque d'initiative et de dynamisme a eu pour premier effet négatif le départ de la société Héli &Co qui s'est installée à Liège Airport.

4. La Régie Communale n'est pas autonome

Une *Régie communale autonome* (RCA) est un outil de gestion qui a pour but de professionnaliser la gestion d'activités culturelles, sportives et commerciales. Elle présente l'avantage d'une gestion souple, proche de celle des entreprises. La Régie communale permet de déduire la TVA sur les frais de fonctionnement et les investissements. Généralement, les RCA engagent un gestionnaire qui en assure la direction.

A Spa, la mise en place d'une RCA semblait particulièrement intéressante en raison des importants investissements réalisés par la Ville au Pouhon Pierre-le-Grand et au hall omnisport. La récupération de TVA sur le nouveau hall de sport aurait pu rapporter 350.000 € environ et sur le Pouhon, la récupération pourrait être de 940.000 € environ.

A force de trainer (la démarche a été entamée en 2009), de ne pas se préoccuper suffisamment du projet et de ne pas désigner un gestionnaire de la RCA, les espoirs de récupérer la TVA s'éloignent.

Pour le hall de sport, la Fédération Wallonie-Bruxelles, propriétaire de 50% du hall de sport, rechigne à entrer dans la RCA. Faut-il s'en étonner lorsqu'on observe l'arrogance de la majorité vis-à-vis de la FWB dans certains dossiers ?

Pour le Pouhon, l'administration de la TVA estime que les conditions de rétrocession de la TVA ne sont pas rencontrées et une procédure de contentieux est ouverte.

Quant à la gestion, la Régie est gérée par un employé communal et le plus souvent dirigée par le Collège. Les organes de gestion se réunissent quasi uniquement à notre demande.

LA Régie communale non autonome risque de manquer un de ses buts en ratant la récupération de TVA sur les travaux au Pouhon et du hall de sport. Les échéances approchent dangereusement et la majorité n'a pas compris. Le remède est simple : désigner un gestionnaire qui transforme le paravent destiné uniquement à récupérer la TVA en une société dynamique.

5. Un passage en force : le Plan communal de mobilité :

Des petits trous, des petits trous, encore des petits trous...

Ces derniers temps, les Spadois ont les nerfs soumis à rude épreuve ! Des travaux par-ci, des déviations par-là ; des feux qui fonctionnent ou pas, le marché hebdomadaire qui va bientôt s'installer dans l'avenue Reine Astrid... bref, de quoi devenir chèvre !

Que se passe-t-il ? Sont-ce là les signaux de la tant attendue (pour ne pas dire inespérée) mise en œuvre du plan de mobilité ? Eh bien non, et pour cause... A l'heure d'aujourd'hui, ce plan n'a toujours pas été voté !

Cette absence de décision cacherait-elle une divergence d'opinion ? Le temps serait-il à l'orage entre les différentes composantes du Collège communal ? Oui ! Il n'y a pas un mais deux plans de mobilité. Pour rappel, il y a d'une part une proposition de Pierre Bray, conseillé par TRANSITEC et pour laquelle la CCATM a émis un avis négatif totalement partagé par Osons Spa ; et une proposition de Paul Mathy, qui a émis l'idée d'un parking souterrain totalement absent du plan de mobilité, qui n'a jamais été présenté aux Spadois et qui est en concurrence avec le parking que la Ville impose à l'adjudicataire de la restauration des Anciens Thermes de réaliser sous le laboratoire Henrijean.

Les deux plans ont toutefois un point commun : il n'y a pas un seul euro dans les caisses pour les financer même si la construction du parking pourrait être envisagée dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Alors, oui, nous avons l'impression d'avancer, tous ces travaux nous donnent l'illusion de grandes transformations mais restons lucides, nous en sommes bien loin et il faudrait que le conseil communal soit informé et appelé à se prononcer....

En résumé :

- Le Plan de Mobilité est contesté au sein même de la majorité.
- Il n'est pas voté
- Il met en péril le projet prioritaire de réaffectation des Anciens thermes.
- Son financement n'est pas prévu.

6. Les Spadois continuent à payer trop pour la Zone de Police.

Les principales recettes de la zone de police des Fagnes :

	Budget 2015 modifié
Commune de Spa	1.817.797 €
Commune de Theux	989.939 €
Commune de Jalhay	622.228 €
Total communes	3.430.143 €

On voit que les communes apportent une contribution totale de 3.430.143 € et que Spa paie 53% de la dotation totale des communes alors que Theux paie 28,9% et Jalhay 18,1%.

Si la norme était respectée, les parts communales seraient respectivement de 47,2% pour Spa, 32,4% pour Theux et 20,4% pour Jalhay.

	prévision 2015		Norme K.U.L.		Différence
Spa	1.817.976 €	53%	47,2%	1.617.998 €	-199.978 €
Theux	989.939 €	28,9%	32,4%	1.112.738 €	122.799 €
Jalhay	622.228 €	18,1%	20,4%	699.406 €	77.178 €
Total	3.430.143 €	100%	100%	3.430.143 €	0 €

L'économie pour la Ville de Spa aurait été d'environ 200.000 € pour l'année 2015.

Cette répartition sera appliqué jusqu'en 2018, le préjudice estimé pour Spa est donc de 200.000 € X 6 = 1.200.000 € sur la mandature. Plus d'un million d'euros !

A qui profite le crime ? Pourquoi ne pas appliquer la norme ? Simplement parce que :

1. Theux et Jalhay exigeraient que Spa prenne en charge les coûts du service d'ordre lors des manifestations organisées à Spa, dont les Francofolies.
2. Le collègue spadois n'a pas voulu - ou pas réussi à - négocier une meilleure répartition.

Maintenir cette situation alors que les impôts des Spadois [Précompte immobilier et Impôt des personnes physiques] ont été augmentés est indécent.

En 2015, chaque Spadois paie **173 €** pour sa police alors qu'un Theutois paie 82 € et un Jalhaitois 74 €.

Cerise sur le gâteau, les populations des communes évoluent. Depuis l'installation de la zone de police en 2002, Spa + 0,5%, Theux : + 5,3% et Jalhay : + 9,6 %. En 2002, la population spadoise représentait 35,2 % de celle de la zone, en 2015 : 33,7 %.

Bel exemple de négociation ratée ou menée contre l'intérêt des Spadois.

7. Le CPAS fonctionne bien malgré son président

Il faut le reconnaître, le CPAS de Spa est une institution qui fonctionne bien.

Plusieurs projets ont abouti au cours de l'actuelle mandature :

- Déménagement de la maison de repos vers le nouveau bâtiment des Heures Claires à Limbourg ;
- Fermeture de la cuisine et poursuite de la livraison des repas chauds aux Spadois par l'intermédiaire d'une entreprise privée ;
- Restructuration et modernisation du service ambulance en vue de son intégration dans la zone de secours ;
- Création d'un salon de coiffure social ;
- ...

Ces projets ne résultent pas d'une vision politique de l'actuelle majorité.

Ils sont, soit l'aboutissement de politiques initiées lors des précédentes mandatures et rendues nécessaires par les projets des partenaires du CPAS (déménagement de la maison de repos et fermeture de la cuisine), soit le résultat de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir (création de la zone de secours) ou, encore, le fruit de la volonté et du travail de travailleurs sociaux (ouverture du salon de coiffure social).

Le CPAS a la chance de pouvoir compter sur une administration efficace, emmenée par un Directeur Général dynamique qui veille au bon avancement des dossiers et à leur réussite.

Le Président se repose entièrement sur son administration qu'il a chargée de mener à bien les négociations relatives à l'intégration du service ambulance dans la zone, tâche qui relève pourtant de l'organe politique de l'institution.

Aucun nouveau projet d'avenir n'a été présenté par la majorité depuis le début de la mandature.

Les budgets ne sont pas accompagnés de véritables notes de politique générale traduisant les projets et objectifs futurs de la majorité pour le CPAS.

Le projet de réunir les services communaux et du CPAS au sein d'une administration commune et sous un même toit n'avance plus, alors que la majorité avait exprimé sa volonté d'être un exemple en la matière.

La majorité n'a présenté aucun plan pour faire face à la recrudescence de demandes de revenu d'intégration découlant des nouvelles restrictions en matière de chômage. Actuellement, si le CPAS ne rencontre pas de réelle difficulté à ce niveau, c'est, d'une part, parce que la demande n'est pas aussi affluente qu'annoncée et, d'autre part, en raison du savoir-faire des travailleurs sociaux.

En réalité, la majorité ne défend aucune réelle politique sociale à Spa.

Par ailleurs, et plus inquiétant, il a fallu, à plusieurs reprises, recadrer le Président pour lui éviter de commettre des erreurs aux conséquences lourdes. Ainsi, le chantier de rénovation d'un immeuble de la rue de la Gare, que le CPAS est en train de transformer en logements d'urgence, a failli purement et simplement échouer, en raison de l'obstination du Président à refuser une solution de compromis.

Ce projet, entamé en 2007 et pourtant encore non achevé, était totalement à l'arrêt depuis plusieurs années. La Région Wallonne menace de retirer le subside de plus de 100.000 € alloué au CPAS pour cette rénovation, si celle-ci n'est pas achevée pour le 31 décembre 2015.

La détermination et le pragmatisme des conseillers **Osons Spa** et de la Directrice Générale ont permis au projet de se relancer et d'avoir désormais une chance sérieuse d'aboutir dans les délais.

Si la catastrophe est évitée, c'est uniquement grâce à leur travail.